



## Convocation tribunal abandon familial

Par **Mile ben**, le **28/02/2017** à **22:21**

Bonsoir tout le monde,

Merci pour votre forum, vos réponses et votre investissement qui permettent à des personnes comme moi , comme nous, de se sentir moins seul est d'avoir des réponses à ses angoisses.

Si je viens vers vous c'est pour une question simple.

Depuis 4 ans Mme ne paie plus la pension alimentaire de mon enfants que j'ai en garde.

J'ai fini par porté plainte en septembre 2016 après de nombreux rappel du jugement.

En Janvier 2017 elle a été convoqué par le commissariat .

Suite à cela, la situation n'a pas changé et j'ai reçu dernièrement une convocation, par le tribunal ,pour les faits d'abandon familial.

Je suppose que c'est suite à ma plainte.

De la me viens une question simple, lors de cette convocation doit-on, peut-on se faire accompagner d'un avocat?

Est ce que la partie adverse (accusé) le peu ?

Est ce que bcp d'avocat représente des parents qui ne paie pas leur pension ?

Qui as déjà assisté à ca et pourrais me d'écrire ce qui va ce passé?

Merci bcp pour votre aide .

Amicalement